

François Frigon voyageur

Pierre Frigon (4)

V La "Foire" de Montréal

Nombreux étaient ceux qui revenaient de l'Ouest au début de l'été. Ainsi, en 1693, 700 à 800 Outaouais vinrent à la "foire" annuelle des fourrures, à Montréal⁽¹⁾. Évidemment, ils obtenaient plus pour leurs fourrures s'il descendaient à Montréal que s'ils les vendaient aux voyageurs qui montaient chez eux et qui devaient amortir leurs frais de voyage. Frais qui étaient élevés, comme on le verra plus loin.

"Pour éviter les désordres, on impose diverses mesures : défense d'aller sur la rivière des Outaouais au-devant des canots; défense de traiter en dehors de la foire; les indigènes doivent être libres de choisir les boutiques où ils veulent entrer, sans qu'on les importune; le soir, ils doivent aller se loger en dehors des murs de la ville."⁽²⁾

À cette "foire" de Montréal, les palabres avaient lieu en présence du Gouverneur général. Voici la description que Lahontan fait de celle de 1685 :

"...M. de la Barre arriva quelques jours après accompagné de Messieurs de Henaut, Montortier & du Rivau. Je vis débarquer presque en même tems vingt-cinq ou trente Canots de Coureurs de bois, chargés de Castors venant des grands Lacs. (...) Ils étoient suivis de cinquante Canots Ouataouas & Hurons, qui descendent presque tous les ans à la Colonie, pour y faire leur amplete à meilleur marché qu'en leur propre país de Missilimakinac, situé sur le Rivage du Lac des Hurons à l'ambouchure de celui des Illinois. Voici comment ce petit Commerce se fait. Premièrement ils se campent à cinq ou six cens pas de la Ville. Le jour de leur arrivée se passe tant à ranger leurs Canots & débarquer leurs Marchandises, qu'à dresser leurs tentes, lesquelles sont faites d'écorce de bouleau. Le lendemain ils font demander au Gouverneur Général une audience, qu'il leur accorde le même jour en place publique. Chaque Nation fait son cercle particulier, ensuite ces Sauvages étant assis par terre la pipe à la bouche, & le Gouverneur dans son fauteuil, l'Orateur de l'une de ces Nations se lève, & dit en forme de harangue, «Que ses freres sont venus pour le visiter, & renouveler en même tems avec lui l'ancienne amitié; que le principale motif de leur voyage est celui de procurer l'utilité des François, parmi lesquels il s'en trouve qui n'ayant ni moïen de trafiquer, ni même assez de force de corps pour transporter des Marchandises le long des Lacs, ne pourroient manier de Castors, si ses freres ne venoient eux-mêmes faire le trafic dans les Colonies Françaises; qu'ils savent bien le plaisir qu'ils font aux habitans de Monreal, par rapport au profit que ces mêmes habitans en retirent; que ces peaux étant estimées en France & au contraire des Marchandises qu'on leur troque étant de petite valeur, ils veulent témoigner aux François l'envie qu'ils ont de les pourvoir de ce qu'ils recherchent avec tant d'empressement. Que pour avoir le moyen d'en apporter d'avantage une autre année, ils sont venus prendre en échange des fusils, de la poudre & des bales, pour s'en servir à faire des chasses plus abondantes, ou a tourmenter les Iroquois, en cas qu'ils se mettent en devoir d'attaquer les habitations Françaises; & qu'en fin pour assurer leurs paroles, ils jettent un colier de porcelaine avec une quantité de Castors au Kitchi Okma dont ils demandent la protection, en cas qu'on les vole ou qu'on les maltraite dans la Ville»

Le discours fini, l'Orateur reprend sa place & sa pipe, pendant que l'Interprète en explique le contenu au Gouverneur, qui lui répond ordinairement en termes civils, sur tout quand le don gratuit est un peu fort. Il leur fait de même un present de peu de chose, ensuite les Sauvages se levent, & s'en retournent à leurs Cabanes pour se préparer à faire l'échange.

Le jour suivant chaque Sauvage fait porter ses peaux par ses Esclaves chez les Marchands qui leur donnent à meilleur prix les hardes qu'ils demandent. Tous les habitans de cette Ville ont permission de faire ce Commerce, il n'y a que celui du vin & d'eau de vie qui soit deffendu..."⁽³⁾

Il est intéressant de noter qu'au retour du voyage de traite de 1686-1687, François Frigon ne s'arrêta pas à Montréal, son contrat spécifiant qu'il devait livrer les pelleteries chez le marchand DeFay, à Québec. L'année précédente, DeFay avait fait livrer ses fourrures chez le marchand Couage, de Montréal⁽⁴⁾. Nous verrons plus loin pourquoi, en 1686-1687, il demandera à François Frigon d'éviter Montréal.

Dans le prochain article nous parlerons du métier de voyageur de traite.

1- Lahontan, *Oeuvres complètes I*, édition critique par Réal Ouellet et Alain Beaulieu, PUM, p. 282, note 109

2- Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France*, Éditions HRW, 1968, p. 211

3- Lahontan, tome 1, pp. 316-317

4- Traités pour un voyage aux Outaouais : Acte du 30 mars 1685, passé chez Genaple avec Guillaume Hébert dit LeCompte; acte du 9 avril 1685, passé Chez Genaple avec Guillaume Hébert, Antoine Gabory, Philippe Listourneau, Joseph Peron, Charles Goulet et Jacques Durocher dit Peron; acte du 30 avril 1685, passé chez Genaple avec Pierre Moreau sieur de la Topine et Jean Le Mire; acte du 30 avril 1685, passé chez Genaple avec Joseph Blondeau, dit Lafranchise; acte du 2 mai 1685, passé chez Genaple avec Charles LeNormand. Traités pour un voyage aux Illinois : acte du 6 novembre 1685, passé chez Genaple avec Denis Turpin.